

**COMMUNE
DE LA BASTIDE
CLAIRENCE**

**ATTESTATION DE NON-OPPOSITION
A UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 31/03/2026

Demande affichée le 01/04/2026

N° DP 64 289 2600021

Par : **LIBIER ELODIE**

Demeurant à : **715 Chemin d'Estrac
64240 La Bastide Clairence**

Pour : **Remplacement des fenêtres RDC par du double vitrage
petit carreaux intégrés dans le verre, PVC blanc.
Création d'une baie coulissante sous la terrasse face
nord avec encadrement bois chêne.
Rénovation de la façade avec la remise en place de
colombage détruits lors d'un incendie en 1938,
remplacés à l'époque par du parpaing.
Création d'un balcon bois couleur rouge basque en
façade.**

Sur un terrain sis : **715 Chemin d'Estrac**

Références cadastrales : **A 1406**

Destination : Habitation

ATTESTATION

Il est ici certifié que la demande de déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON-OPPOSITION** pour le projet décrit dans la demande susvisée à compter du 01/06/2026.

Conformément à l'article L.424-6 du code de l'urbanisme, dans un délai de deux mois (*ou d'un mois*) à compter de l'intervention d'une décision tacite à une demande de déclaration préalable un arrêté peut fixer les participations exigibles.

LA BASTIDE CLAIRENCE, le 05/06/2026

Le Maire,

Frédéric DUCAZEAU,

